

Procès-verbal de l'assemblée publique de la
Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement,
le transport, et les infrastructures
tenue le 9 juin 2008, à 19h00
Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil, Montréal

PREMIÈRE SÉANCE

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

M. Michael Applebaum, président de la commission, maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
M. Edgar Rouleau, vice-président et maire de la cité de Dorval
M. Sylvain Lachance, conseiller de ville, Villeray-St-Michel-Parc-Extension
Mme Ginette Marotte, conseillère de ville, Verdun
M. Campbell J. Stuart, maire de la ville de Montréal-Ouest

COMMISSAIRES ABSENTS :

M. Jean-François Cloutier, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Lachine
Mme Lyn Thériault, mairesse, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

INVITÉ :

M. Alan DeSousa, membre du Comité exécutif, responsable du développement économique, du développement durable et de Montréal 2025, maire de l'arrondissement de Saint-Laurent

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Mme Chantal I. Gagnon, directrice
M. Pierre Gravel, chef de division, Division de la gestion des matières résiduelles

ASSISTANCE : 48 personnes

SUJET :

Le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012

1. Ouverture de l'assemblée

À 19h05, le président, M. Michael Applebaum, déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue et demande aux membres de la commission de se présenter. Il mentionne la présence des représentants de la Direction de l'environnement et du développement durable, accompagnés des conseillers de la Division de la gestion des matières résiduelles qui ont contribué à la réalisation du plan.

M. Applebaum souligne la présence du porteur du dossier, M. Alan DeSousa, membre du comité exécutif, responsable du développement économique, du développement durable et de Montréal 2025 et maire de l'arrondissement de Saint-Laurent. Il souligne aussi la présence dans la salle d'autres élus : Mme Dida Berku, conseillère de Côte-Saint-Luc et M. Steve Erdelyi, conseiller de Côte-Saint-Luc.

M. Applebaum rappelle que l'assemblée de ce soir est réservée à l'audition des mémoires sur le projet de plan directeur de gestion des matières résiduelles.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Sylvain Lachance, appuyée par Mme Ginette Marotte, l'ordre du

jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux des 9 et 13 avril et du 15 mai 2008

Sur une proposition de M. Sylvain Lachance, appuyée par M. Edgar Rouleau, le procès-verbal de l'assemblée publique du 9 avril est adopté à l'unanimité. Sur une proposition de M. Edgar Rouleau, appuyée par M. Sylvain Lachance, le procès-verbal de l'assemblée du 23 avril 2008 est adopté à l'unanimité. Enfin, sur une proposition de Mme Ginette Marotte, appuyée par M. Sylvain Lachance, le procès-verbal de l'assemblée publique du 15 mai 2008 est adopté à l'unanimité.

4. Le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012

Le président, M. Applebaum, rappelle que la commission a tenu une séance d'information le 15 mai dernier pour présenter le plan directeur de gestion des matières résiduelles et ses 49 actions. Cette séance a aussi permis de répondre à des questions de clarification. Il indique que l'agglomération est heureuse de pouvoir donner la parole ce soir aux citoyens et aux groupes d'intérêt dont les propositions et les commentaires permettront d'enrichir la proposition montréalaise. Il souligne qu'une deuxième et une troisième séances auront lieu les 11 et 12 juin, même heure, même endroit.

5. Période de questions du public : interventions et réception des mémoires

Le président de la commission donne la parole aux personnes qui se sont inscrites à l'avance soit par téléphone ou courriel, ou qui l'ont fait en début d'assemblée. Il rappelle que 12 personnes sont inscrites ce soir pour la présentation de mémoires et qu'il est important de respecter le temps de parole imparti à chacun.

Coralie Deny

Conseil régional de l'environnement de Montréal (CREM)

Créé en 1996, le CRE – Montréal est un organisme à but non lucratif qui regroupe plus de 150 organisations préoccupées par la réhabilitation, le maintien et l'amélioration des milieux de vie naturels, cultivés et urbains. Le dossier des matières résiduelles est considéré prioritaire par le CRE – Montréal.

Mme Coralie Deny qualifie d'emblée le projet de « trop peu, trop tard ». Elle souligne que l'agglomération est très en retard par rapport aux grandes villes et régions métropolitaines nord-américaines quant au taux de détournement des matières résiduelles domestiques et qu'elle pourrait se fixer des objectifs plus élevés. Elle considère que l'agglomération doit atteindre un taux global de détournement de 90 % en 2018. Selon l'organisme, le poste de transbordement proposé n'est ni plus ni moins qu'un statu quo en faveur de l'enfouissement. Sur la question de l'aspect financier du plan, Mme Deny fait remarquer à la commission que l'agglomération ne doit pas se soustraire à ses obligations sous prétexte qu'elle ne reçoit aucun financement du gouvernement du Québec. Elle rappelle que des moyens existent comme celui d'un fonds dédié à la gestion des matières résiduelles d'au moins 10 M \$ par le prélèvement d'un ou deux cents par cent dollars d'évaluation.

Pour l'essentiel, les recommandations de Conseil régional de l'environnement de Montréal sont :

1. Préciser la définition de « résidus ultimes » pour ne pas y inclure les matières valorisables, mais encore non valorisées
2. Considérer comme de l'élimination et non comme de la valorisation les différentes options de technologie thermique telles l'incinération ou la valorisation
3. Prendre le virage vers la valorisation biologique des matières putrescibles
 - a. Collecte des matières putrescibles (vertes et alimentaires) et acheminement dans des sites de compostage par toutes les municipalités et arrondissements de l'île dès 2010

- b. Prévoir dès maintenant la construction d'usines de valorisation biologique de la matière organique pouvant accueillir au moins 80 % des matières putrescibles générées en 2012
 - c. Mettre en place la collecte des matières putrescibles dans les immeubles de 8 logements et plus
4. Ne pas construire le poste de transbordement
5. Assurer prioritairement l'optimisation des 3RV; investir dans la mise en place rapide d'infrastructures comme les écocentres et les centres de compostage
6. L'usine de pré traitement doit viser à optimiser les filières de recyclage et de valorisation biologique et non servir à l'élimination via l'incinération ou la gazéification
7. Les rejets des polluants et les marchés potentiels des matières doivent être ajoutés à la liste des critères d'analyse comparative des technologies d'élimination, de recyclage et de valorisation biologique
8. Comparer les techniques d'élimination (enfouissement, incinération et gazéification) aux technologies de valorisation biologique et de recyclage eu égard à la consommation d'énergie, des gaz à effet de serre produits ou évités, des polluants émis, des gains de vente des produits
9. Les municipalités et les arrondissements de Montréal doivent être exemplaires en matière de réduction à la source
10. Chiffrer et inscrire dans un échéancier précis et rapproché, notamment
 - a. la mise en place du système de gestion environnemental (dès 2009)
 - b. modifier les conditions d'octroi des permis de CRD (dès 2009)
 - c. exiger un service de récupération lors des rassemblements publics (dès 2009)
 - d. implanter des îlots d'apport volontaire dans les lieux publics (dès 2009 dans les parcs, les bâtiments publics et les rues en revitalisation et d'ici 5 ans sur toutes les rues commerciales)
 - e. optimiser les collectes itinérantes de RDD (dès 2009)
11. Mettre en place les 8 écocentres prévus au cours des 5 prochaines années.
12. Créer un fonds dédié pour la gestion des matières résiduelles d'au moins 10 M \$, par exemple en prélevant un ou deux cents du cent dollars d'évaluation.

M. Michael Applebaum demande à la représentante du Conseil régional de l'environnement si l'organisme est d'accord avec le principe d'avoir de plus gros sites, ou s'il favorise l'implantation de petits sites.

Pour Mme Deny, le plan ne donne pas d'indications précises quant aux emplacements des infrastructures de traitement des matières organiques. Elle considère important de mettre en place des structures pour que tous les arrondissements et villes liées puissent faire la collecte à trois voies et sachent où les envoyer. Elle estime qu'il s'agit là d'une décision qui doit être prise rapidement afin de permettre à tous les arrondissements d'aller de l'avant avec la collecte à trois voies.

Mme Dida Berku et M. Steven Erdelyi
Conseillers
Ville de Côte-Saint-Luc

En guise d'introduction à la présentation, M. Erdelyi note que depuis 2006, la ville de Côte Saint-Luc a concentré ses efforts sur l'amélioration de sa performance environnementale. La municipalité a mis sur pied un programme de collecte de matières organiques pour 500 maisons, pour lesquelles le taux de récupération s'élevait à 50 %, après 6 mois.

Mme Berku poursuit la présentation et annonce que Côte Saint-Luc a quinze recommandations à présenter à la commission. Elle ajoute que quatre thèmes vont inévitablement revenir au cours des prochaines séances de consultation : aller de l'avant plus rapidement avec le compostage, se donner des cibles de récupération plus élevées, faire en sorte que les conseils locaux soient responsables de leurs propres déchets (local

council responsible for local waste) et assurer un financement équitable et suffisant des conseils des arrondissements et des villes liées.

Les recommandations présentées par Côte-Saint-Luc à la commission sont résumées ci-après :

1. L'autonomie sectorielle
 - a. Le PDGMR doit promouvoir le traitement des déchets localement le plus possible. Ceci pourrait inclure la délégation des pouvoirs et des finances à la municipalité locale
 - b. Accepter le rôle majeur que jouent les arrondissements et les municipalités et leur affecter les budgets en conséquence
2. Les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles doivent être utilisées pour le financement d'initiatives novatrices en gestion des déchets, et non pas pour couvrir les frais d'activités de base liées à leur élimination
3. Créer un forum de représentants municipaux de l'ensemble de l'île de Montréal pour promouvoir et partager les meilleures pratiques de gestion environnementale et de GMR
4. Créer un fonds vert spécial pour la gestion des déchets afin de récompenser les arrondissements et villes qui font preuve de meilleures pratiques et de gains importants en récupération des déchets
5. Fixer un objectif de récupération de 60 % pour toutes les matières recyclables, comprenant les matières organiques, pour 2012
6. Les résidus verts et alimentaires à traiter à court terme
 - a. L'agglomération doit fournir d'ici six mois un site pour les résidus verts et alimentaires en provenance des municipalités locales (Côte-St-Luc, Westmount et Pointe-Claire) ou financer l'achat et l'installation d'une unité autonome pour le compostage des matières organiques in situ (par ex. Hot Rot)
 - b. Si l'agglomération ne peut fournir un site autorisé approprié et permanent, elle devra déléguer son pouvoir à la municipalité locale et lui assurer le financement nécessaire pour le traitement des matières organiques
7. Convenir d'un calendrier de transition des sacs en plastique aux sacs compostables ou de papier, pour toutes les entreprises de l'île (collaboration gouvernement – municipalités – industries – associations de gens d'affaires)
8. Interdire les sacs de plastique pour la collecte des feuilles et autres résidus verts – assurer la disponibilité des sacs en papier et compostables partout sur l'île
9. le plastique de type 6
 - a. Favoriser l'implantation d'un centre de recyclage pour le plastique de type 6, en collaboration avec le secteur industriel
 - b. A défaut de pouvoir créer ce centre, convenir d'un calendrier d'abandon permanent du plastique de type 6 pour l'emballage des produits domestiques, en collaboration avec le secteur industriel et les associations de gens d'affaires
10. Préparation, par l'agglomération en collaboration avec Côte-St-Luc et les autres villes qui ont implanté la collecte des matières organiques, d'un plan d'action clé en mains pour la mise en œuvre partout d'un plan de collecte porte-à-porte des matières organiques
11. Intensifier les efforts de sensibilisation du public par le biais de vastes campagnes dans les médias sur la gestion des matières résiduelles, notamment en fournissant une information plus détaillée sur ce qui est recyclable et ce qui ne l'est pas, ainsi que sur la collecte des matières organiques
12. Encourager les entreprises locales à implanter de nouvelles technologies pour transformer, vendre, recycler et échanger toutes les ressources provenant des matières résiduelles
13. Adopter des politiques d'achat écologique pour les municipalités de l'île afin de stimuler la demande pour les produits fabriqués de matière recyclée après consommation

M. Edgar Rouleau admet que les enjeux mentionnés par Mme Berku, en début de présentation, seront soulevés par une majorité d'intervenants au cours des prochaines séances de consultation. Il convient que l'échéance de 2018 n'est pas souhaitable, mais il rappelle en même temps que le financement est un élément important à considérer pour la mise en œuvre du plan.

M. Applebaum demande comment la ville de Côte-Saint-Luc compte procéder avec la collecte à trois voies alors qu'il y a actuellement partage de responsabilités : la collecte et le transport étant de responsabilité municipale alors que le traitement et la valorisation sont de compétence d'agglomération. Il se demande si la ville a discuté avec l'agglomération pour s'assurer d'un site permanent.

Mme Berku mentionne que Côte-Saint-Luc est allé de l'avant avec son projet pilote de bacs bruns, mais que malheureusement le site de St-Basile, où étaient acheminées les matières putrescibles, a été fermé en cours de projet. Bien que l'agglomération ait pu les dépanner de façon temporaire, il ne s'agit pas d'une solution permanente. Elle soutient qu'il revient à l'agglomération de trouver une solution permanente non seulement pour Côte-St-Luc, mais aussi pour toutes les villes qui souhaitent débiter la collecte des matières organiques, comme Westmount et Pointe-Claire. Elle fait remarquer que la population est prête pour la collecte à trois voies et exige de ses élus que l'on bouge. Elle parle de solutions possibles, comme celle d'un système qui a été présenté dernièrement au congrès de la Fédération canadienne des municipalités, le « Hot Rot » qui coûte un million \$. Côte-St-Luc se dit prêt à acheter une de ces installations avec d'autres municipalités.

M. Applebaum aborde également la question de la répartition aux arrondissements, des redevances perçues pour l'enfouissement des déchets.

M. Michel Séguin et Mme Lysianne Panagis Action RE-buts

Fondé en 1991, Action RE-buts a pour mission d'encourager une gestion écologique, économique et démocratique des «déchets-ressources». La coalition travaille aux changements des comportements par des actions concrètes de sensibilisation et d'information.

M. Séguin note, en début de présentation, que la sensibilisation et l'éducation sont les parents pauvres du plan directeur de gestion des matières résiduelles. L'organisme soutient que le plan devrait prioriser des actions citoyennes, le citoyen étant le principal acteur d'une gestion écologique, économique et démocratique des déchets domestiques. L'organisme approuve les actions de sensibilisation et d'information prévues au PDGMR ainsi que celles destinées à favoriser la réduction à la source, le réemploi, la collecte des matières recyclables, des matières compostables et des déchets dangereux.

M. Séguin s'inquiète toutefois de l'importance des investissements prévus pour les résidus ultimes ; ceux-ci ne représentent en réalité que de 10 % à 20 % de tous les résidus et accaparent déjà 70 % des budgets actuels. Il qualifie de «inacceptables» les scénarios qui prévoient une augmentation additionnelle des budgets consacrés à l'élimination, incluant le centre de transbordement et l'usine pilote. Le mémoire plaide en faveur de la création d'un nouvel espace permanent de partenariat avec les élus, les représentants du secteur institutionnel et du secteur privé qui permettrait de se concerter et de faire le point sur la question des matières résiduelles.

Parmi les principales recommandations de l'organisme, mentionnons :

1. Mettre en œuvre le plus rapidement possible (horizon de 5 ans) l'ensemble des infrastructures nécessaires au réemploi, au recyclage et au compostage
2. Imposer un moratoire sur l'investissement prévu sur les résidus ultimes et investir ces sommes afin d'accélérer la réduction et la récupération
3. Consacrer au moins 20 % du budget total aux initiatives locales d'éducation, de formation et de sensibilisation, menées par les groupes environnementaux et les éco-quartiers
4. Favoriser et mettre en valeur les actions citoyennes plutôt que les infrastructures et la collecte

5. Considérer les antécédents historiques des projets de gestion des matières résiduelles de la Ville de Montréal
6. Créer un Forum 3R co-présidé par un élu et un représentant de la société civile afin de mener la réflexion et la mise en œuvre de la réduction et la récupération par les 3R sur l'île de Montréal
7. Construire de nouveaux écocentres pour répondre à la demande croissante de récupération des RDD et des CRD

M. Rouleau note l'intérêt de la proposition d'un Forum 3R : un point très important vu l'implication de la population par rapport aux enjeux des matières résiduelles. Il admet que l'on devrait travailler non pas en vase clos, mais en lien avec les entités des villes liées et des arrondissements.

Interrogé par M. Applebaum sur la question des sites de transbordement, M. Séguin explique qu'actuellement, on exporte nos déchets hors l'Île de Montréal et que le plan actuel propose d'ajouter un investissement pour un site de transbordement, ce qui n'est pas acceptable. L'organisme Action RE-buts suggère plutôt de suivre l'exemple de la ville de Halifax où se pratique la collecte à trois voies : les déchets sont acheminés dans un site, les sacs sont ouverts, les déchets triés et la matière organique est valorisée. Tout ce processus fait l'objet d'un consensus social, et c'est ce modèle que l'on voudrait que Montréal adopte. Il estime important de permettre au citoyen de gérer une partie de ses propres déchets chez lui avant de penser à de nouveaux sites d'enfouissement. Il fait remarquer que cette notion de la gestion par le citoyen est peu abordée dans le PDGMR. M. Séguin souligne enfin que les producteurs mettent sur le marché des produits qui ne sont pas recyclables et il croit que le temps est venu de faire payer à celui qui produit le déchet, le coût de son élimination. Il ne faut plus subventionner ceux qui produisent le déchet.

M. Nelson Begun

Matériaux pour les arts de Montréal (MAM)

Matériaux pour les arts Montréal (MAM) est un OSBL créé en 2005 pour réaliser un projet pilote qui consiste à recueillir des matières résiduelles destinées à l'élimination et à les mettre gratuitement à la disposition des artistes, organismes et institutions qui peuvent en faire bon usage dans leurs projets de création. Le MAM se définit comme un «laboratoire d'idées» au service du dynamisme culturel et environnemental de Montréal.

MAM s'inspire du programme Material for the Arts (MFTA) fondé en 1978 à New York. Le MFTA détourne actuellement 500 tonnes de matières résiduelles, fournit plus de 3 000 programmes artistiques et compte parmi ses donateurs plus de 5 000 entreprises.

Le MAM s'est intéressé aux matériaux provenant directement des ICI et a pu mesurer leur valeur pour les milieux artistiques. Il a pu vérifier l'intérêt de plusieurs grandes entreprises pouvant donner du matériel, aussi bien que l'intérêt de groupes pouvant en bénéficier, il a mis en place un entrepôt temporaire et offert une programmation variée.

Le MAM travaille aussi en partenariat avec le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI) à la création d'un site Internet qui servira d'entrepôt virtuel et d'espace d'échange entre les ICI souhaitant offrir des matériaux et des biens mobiliers au milieu des arts et les bénéficiaires potentiels.

Pour l'année en cours, le MAM bénéficie d'un soutien de 15 000 \$ de la société ALCOA et de 20 000 \$ de la Conférence régionale des élus.

La principale recommandation de l'organisme vise l'octroi d'un budget de l'ordre de 375 000 \$ pour la mise en place de l'action 3.6, «acheminer des matériaux et des biens mobiliers provenant des ICI vers le milieu des arts». Pour M. Begun, ce montant pourrait être un excellent tremplin pour MAM, surtout s'il était réparti majoritairement à court terme afin de combler les besoins les plus importants liés à la mise en place des infrastructures et au démarrage des activités.

Mme Ginette Marotte s'informe de la manière dont l'organisme assurera la collecte de ces matériaux et de l'endroit où l'organisme prévoit les regrouper.

M. Begun explique que la cueillette peut se faire de plusieurs manières. Tout d'abord, dans un lieu virtuel : un site internet permet de relier un groupe donateur à un bénéficiaire. Il peut aussi exister un lieu physique où seraient entreposés les matériaux principalement issus des ICI et il ne s'agit pas ici d'un écocentre.

Mme Isabeau Four
Collège de Rosemont

Le Collège de Rosemont est une maison d'enseignement post-secondaire engagée depuis longtemps dans le développement durable. Son premier plan de gestion écologique des rebuts remonte à 1991. La gestion des matières résiduelles permet actuellement la mise en valeur de 84 % des matières générées et la création de 9 emplois étudiants pour un total de 50 heures de travail étudiant par semaine. Le collège est certifié ICI. L'institution pourrait même récupérer les matières organiques mais elle ne peut le faire tant que la ville de Montréal n'aura pas mis en place un service de collecte, ces matières ne pouvant être traitées sur place.

Dans son mémoire, le Collège constate que le volume des matières résiduelles augmente constamment, alors même que diminue l'acceptabilité sociale des sites d'enfouissement et autres infrastructures associées, notamment les centres de transbordement et les usines de traitement. Le mémoire recommande donc de rechercher les moyens de réduire la quantité de matières résiduelles générées.

Le mémoire constate que la gestion des matières putrescibles est la clé pour atteindre les objectifs de la politique gouvernementale actuelle, mais l'échéancier pour ces matières est beaucoup trop éloigné dans le temps. Le mémoire constate aussi la grande disparité entre les arrondissements et municipalités quant à leur succès à détourner des matières de l'élimination.

Enfin, le mémoire prend clairement parti pour les 3RV. Alors que le plan de gestion des matières résiduelles stipule clairement que la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et le compostage offrent des avantages économiques, les actions, le budget et l'échéancier proposés ne semblent pas aller dans ce sens.

Dans son mémoire, le Collège de Rosemont émet une série de recommandations qui permettraient de bonifier le projet de PDGMR de l'agglomération de Montréal, notamment:

1. Faire de la «prévention des déchets et, plus particulièrement, leur réduction à la source», une priorité
2. Promouvoir une politique d'achats responsables à l'intérieur de tous les services de la Ville qui favorise, notamment les produits éco-conçus, durables, réparables, recyclables et les achats locaux
3. Fixer pour les services des objectifs clairs et mesurables touchant à la consommation responsable
4. Informer les dirigeants d'entreprise des avantages de l'éco-conception et d'une politique d'achats responsables
5. Revoir l'échéancier de construction des écocentres de manière à les rendre accessibles plus rapidement sur l'ensemble du territoire de l'agglomération
6. Implanter des îlots d'apport volontaire dans les lieux publics dès 2009
7. Ouvrir dès maintenant des sites de compostage aérobie pour recevoir les résidus verts et de table ; ces sites pourraient être opérés par des entreprises privées qui devraient trouver des débouchés pour le compost
8. Prévoir dès maintenant des usines pour la valorisation biologique des matières putrescibles
9. Poursuivre le travail de consultation amorcé avec le projet de PDGMR et mettre sur pied un comité consultatif regroupant les acteurs du milieu pour la mise en œuvre du plan

M. Frédéric Laverdière

Citoyen

M. Laverdière n'était pas présent.

Mme Nicole Loubert

Collectif en environnement Mercier-Est et

Mme Caroline Bourgeois

Solidarité Mercier-Est

Créé il y a une vingtaine d'années, le Collectif en environnement Mercier-Est travaille à la promotion des valeurs environnementales ainsi qu'à la défense et à l'amélioration de la qualité de vie de la population de Mercier-Est et de ses environs.

Issue de la fusion, en 2001, de plusieurs organismes, Solidarité Mercier-Est est une table de concertation intersectorielle et multiréseaux qui compte une soixantaine de membres et dont la mission est de participer au développement social, économique environnemental et communautaire du quartier.

Les organismes ont regroupé leurs recommandations en trois volets couvrant les secteurs de la réduction, les infrastructures et l'équité territoriale. D'une manière générale, les organismes estiment que les objectifs de réduction du PDGMR apparaissent modestes. Ils approuvent l'ensemble des mesures proposées portant sur l'information à la population, sur le soutien à l'action aux citoyens, sur le soutien au réemploi, et demandent qu'elles soient renforcées.

Les projets de valorisation des résidus ultimes les inquiètent à plus d'un titre : la définition de ce qui constitue un résidu ultime (qui devrait exclure toute matière recyclable, compostable ou digestible en anaérobie) ; les coûts d'installation et de fonctionnement (les budgets devraient aller davantage aux 3R) ; et leur localisation sur l'île (trop concentré dans l'Est). Sur la question des infrastructures, les représentantes des deux organismes ont clairement exprimé l'opinion, durant les audiences publiques, que les grandes installations génèrent aussi de grands problèmes.

En résumé, les organismes ont plaidé en faveur d'échéances raccourcies pour le compostage, d'objectifs de récupération rehaussés, de priorités de financement pour la réduction et de partage équitable des installations sur le territoire.

Parmi les recommandations que les organismes ont adressées à la commission, notons les suivantes :

1. Que la CMM privilégie le développement des 3R plutôt que l'élimination
2. Que la CMM alloue l'essentiel de ses ressources financières relatives à la gestion des déchets aux 3R
3. Que les actions 1.1 à 1.4 du PDGMR (portant sur l'information à la population) soient nettement renforcées et plus efficaces que celles des 5 dernières années et que les objectifs soient fixés au-delà de ceux établis précédemment pour 2008.
4. Que la CMM applique le principe de l'équité territoriale dans la gestion de ses matières résiduelles
5. Que soient exclues de la définition de « résidus ultimes », toutes les matières résiduelles qui pourraient être recyclées, compostées ou digérées en anaérobie
6. Que dans une optique d'équité territoriale, les installations de gestion des matières résiduelles soient réparties sur tout le territoire de l'agglomération.
7. que les actions issues du PDGMR qui ont un impact sur l'aménagement de l'Est de l'île tiennent compte de la réflexion issue du milieu dans une approche de développement durable.

M. Pierre Lachance

Conseil des entreprises de services environnementaux (CESE)

Le CESE a été constitué en 2003. Il regroupe 49 sociétés qui effectuent environ 80 %

des activités privées de collecte de matières résiduelles sous toutes ses formes, le transport, le tri et la valorisation des matières résiduelles de provenance municipale, des ICI et des CRD. Ces sociétés agissent à toutes les étapes de la gestion des matières résiduelles. Elles emploient 6 000 personnes et leur chiffre d'affaires cumulé excède le milliard de dollars.

M. Lachance estime que malgré la jeunesse de nos programmes de récupération et de recyclage, les résultats sont excellents. Il exprime ainsi l'opinion que les choses ne vont pas aussi lentement qu'on peut le croire, qu'il vaut mieux prendre un peu plus de temps et éviter d'avoir à faire marche arrière. Il considère qu'il y a place pour les projets pilotes, les essais et l'observation de l'expérience des autres.

Dans son mémoire, le CESE préconise l'éducation et la sensibilisation de la population, il prône aussi la réduction à la source par les manufacturiers et importateurs des emballages injustifiés. L'organisme se prononce généralement favorablement pour l'ensemble des mesures préconisées reliées aux 3RV.

Le CESE souligne l'existence d'un grand potentiel de valorisation autre que le recyclage des matières, citant notamment les technologies de valorisation énergétique qui deviennent, du fait de l'augmentation de la valeur de l'énergie, une clef du futur.

En ce qui a trait aux infrastructures, le CESE préconise une approche prudente, basée sur le développement continu des technologies et des installations actuelles plutôt que sur le développement trop hâtif de nouvelles technologies coûteuses et complexes. Quant au concept de l'autonomie sectorielle, M. Lachance précise que cette idée ne doit pas contrer la logique géographique et économique du marché. Enfin, le CESE approuve la revue des différentes technologies à 2013, le monde de la gestion des matières résiduelles évoluant à grande vitesse.

On demande à M. Lachance de préciser sa position sur la suggestion d'attendre et de reporter à 2013 le choix des technologies à adopter. M. Lachance affirme que l'ensemble des organismes qu'il représente admettent qu'il faut valoriser tout ce qui est valorisable. Il estime que l'agglomération est prudente de mettre plus de temps à franchir certaines étapes, la frénésie risque de nous amener à des erreurs coûteuses.

M. Pierre Vaillant **Eco-quartier Sault-au-récollet**

M. Vaillant estime que le ton du plan de gestion des matières résiduelles est à l'image des dernières années : une gestion calme et tiède sans trop de règlement, ni de sensibilisation.

Il précise que la population attend de l'action et un signal de ralliement de la part de l'agglomération. Il cite des exemples propres à son arrondissement : indifférence bureaucratique municipale, rupture d'approvisionnement de bacs, absence de grande campagne de sensibilisation, gestion chaotique des éco-centres. Il constate qu'il n'y a pas de direction claire pour canaliser les énergies et qu'on n'a pas renforcé le travail sur le terrain. Il demande que des investissements plus importants soient consentis aux services de première ligne plutôt que de tout investir dans les infrastructures.

Ses principales propositions visent la création d'une infrastructure dans chaque district ou arrondissement qui pourrait regrouper l'écocentre, le compostage collectif, le dépôt volontaire d'objets divers, et offrir des collectes à domicile sous certaines conditions, des composteurs et un comptoir de réemploi. L'organisme demande aussi à l'agglomération que le financement de base de ces centres de quartier soit suffisant pour permettre qu'une personne puisse y travailler, à temps plein au dossier des matières résiduelles pour les 5 prochaines années.

L'organisme recommande aussi de mettre en place un mécanisme de surveillance de la gestion des écocentres; de tripler les sommes prévues pour le travail sur le terrain, pour la sensibilisation et la réduction à la source, et d'offrir dès janvier 2009, 10 000 composteurs domestiques additionnels aux citoyens.

MM. Rouleau et Applebaum demandent des précisions à M. Vaillant sur les composteurs domestiques. Le représentant de l'organisme explique qu'en fonction des besoins de la population, il faudrait multiplier par deux les quantités à offrir, selon la procédure actuelle, à 25 \$ pièce.

Mme Dominique Daigneault et Mme Isabelle Ménard
Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN

Les représentantes du Conseil central ont fait une présentation axée sur la dimension sociale du projet. Elles font mention du problème d'échéancier et du fait que certaines cibles ne sont pas atteintes. Elles auraient souhaité un plan plus ambitieux.

Alors que le plan mentionne qu'on va donner priorité aux 3R-V, elles estiment que les actions proposées semblent manquer de « mordant ». Elles sont d'avis que les écoquartiers ont fait leurs preuves quant à leur travail de sensibilisation et que leur budget devrait être augmenté. Sur la question du réemploi, elles souhaitent que soit implanté un programme de contrôle et de suivi des résidus provenant de cette activité. Le mémoire fait état de recommandations sur la clarification de la définition des résidus ultimes, sur la mise en place de démarches auprès du milieu agricole afin de trouver des débouchés pour le compost et sur la localisation équitable des infrastructures sur le territoire de Montréal de manière à éviter une concentration géographique.

Les représentantes de l'organisme se sont prononcées en faveur de l'implantation de nouveaux écocentres et demandent que soit inclus dans ce dossier l'aspect social en considérant par exemple les conditions de travail qui s'appliquent dans ces installations. En résumé, l'organisme recommande d'accélérer le processus et les échéanciers prévus au plan, de remettre les ICI à l'ordre du jour, d'accélérer la collecte des matières organiques et d'introduire dans le PDGMR la dimension sociale du développement durable.

M. Pierre Legault
Renaissance

M. Legault n'était pas présent. Il s'est présenté à la séance du 12 juin 2008.

M. Tye Hunt
citoyen


Faisant référence à l'expérience en cours à Côte-Saint-Luc, M. Tye Hunt exprime le désir d'un site de compostage accessible en permanence, bien contrôlé et qui ne recevrait que de la matière végétale; un site où l'on pourrait apporter directement ses matières compostables.

6. Période de questions des membres de la commission

M. Applebaum précise que les commissaires ont eu l'occasion d'interroger les différents intervenants au fur et à mesure des présentations et qu'il n'y a donc pas lieu d'intervenir maintenant.

7. Ajournement de la séance au mercredi 11 juin 2008

À 21h45, le président ajourne la séance au mercredi 11 juin 2008, 19h00 à la salle du conseil, sur une proposition de M. Sylvain Lachance, appuyée par Mme Ginette Marotte,

Direction du greffe
Division du soutien aux commissions et suivi
Montréal 

Procès-verbal de l'assemblée publique de la
Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement,
le transport, et les infrastructures
tenue le 11 juin 2008, à 19h00
Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil, Montréal

DEUXIÈME SÉANCE

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

M. Michael Applebaum, président de la commission, maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
M. Edgar Rouleau, vice-président et maire de la cité de Dorval
M. Jean-François Cloutier, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Lachine
M. Sylvain Lachance, conseiller de ville, Villeray-St-Michel-Parc-Extension
Mme Ginette Marotte, conseillère de ville, Verdun
M. Campbell J. Stuart, maire de la ville de Montréal-Ouest

COMMISSAIRE ABSENTE :

Mme Lyn Thériault, mairesse, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Mme Chantal I. Gagnon, directrice
M. Pierre Gravel, chef de division, Division de la gestion des matières résiduelles

ASSISTANCE : 38 personnes

SUJET :

Le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012

1. Ouverture de l'assemblée

À 19h05, le président, M. Michael Applebaum, déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue, et demande aux membres de la commission de se présenter. Il mentionne la présence des gestionnaires de la Direction de l'environnement et du développement durable, accompagnés des conseillers de la Division de la gestion des matières résiduelles qui ont contribué à la réalisation du plan.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Sylvain Lachance, appuyée par M. Edgar Rouleau, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012

Le président, M. Applebaum, rappelle que la commission a tenu une première séance d'audition des mémoires, lundi le 9 juin, au cours de laquelle quatorze (14) intervenants ont été entendus et neuf (9) mémoires présentés. Ce soir, la commission s'apprête à entendre 10 autres personnes sur le projet de plan directeur de gestion des matières

résiduelles. Il souligne qu'une 3^e séance aura lieu jeudi le 12 juin, même heure, même endroit. Compte tenu du nombre élevé de participants, il demande aux intervenants de respecter le temps de parole qui leur est alloué.

4. Période de questions du public : interventions et réception des mémoires

Le président de la commission donne la parole aux personnes qui se sont inscrites à l'avance par téléphone ou courriel, ou qui l'ont fait en début d'assemblée.

M. Claude Beaulé

Vice-président

VERTAL inc.

M. Beaulé est président de la compagnie VERTAL Inc. qui est le distributeur canadien des composteurs Big Hanna.

Le mémoire décrit les avantages reliés à l'utilisation du composteur Big Hanna. Fabriqué en acier inoxydable, il peut composter les viandes, les poissons, les résidus de produits laitiers et les résidus alimentaires en général. Il a une durée de vie démontrée de plus de 20 ans. Il contrôle les odeurs et il est à l'épreuve de la vermine. Le compost est automatiquement ensaché à la sortie. Un volume de 100 kg de matières résiduelles devient 10 kg de compost. Un lien internet permet une télé-surveillance ; chaque appareil est placé sous la responsabilité d'une personne qui doit y consacrer environ 2 heures par semaine. L'équilibrage de l'humidité et du carbone se fait par l'apport de granules de bois, à un prix comparable à celui des sacs à ordures utilisés couramment.

Il existe 5 modèles pouvant traiter de 75 kg à 1200 kg de matières par semaine. Les plus petits ont la taille d'une boîte aux lettres et peuvent servir environ 25 foyers. Ils sont utilisables en milieu urbain aussi bien en milieu résidentiel que pour la restauration, l'hôtellerie, les écoles, les hôpitaux et les éco-centres. Ils sont utilisés en milieu résidentiel en Suède depuis 1991.

L'utilisation de ces composteurs procure plusieurs avantages, notamment au niveau de la réduction des gaz à effet de serre et de la pollution découlant des collectes d'ordures, de l'amélioration de la propreté et de la simplicité de sa mise en œuvre.

Le mémoire présenté par VERTAL propose entre autres d'examiner les applications possibles dans les immeubles de 9 logements et plus; d'accorder un crédit de taxation pour le remplacement des conteneurs à ordures par des appareils de compostage de type Big Hanna et de réduire les collectes d'ordures municipales par l'installation d'équipements centralisés de dépôt volontaire de recyclage à proximité de composteurs Big Hanna.

M. Beaulé est à la suite questionné par les membres de la commission sur la dimension des composteurs Hanna et la taille des villes qu'ils peuvent desservir, sur la présence éventuelle de vermine et sur la possibilité d'installer ces composteurs au coin des rues.

M. Beaulé explique que ce genre d'installations peut permettre de gérer les besoins de compostage de 25 à 30 maisons. Dans des immeubles de 9 logements et plus, par exemple, ce genre de composteur peut prendre la place du conteneur à déchets, il ne dégage aucune odeur grâce à un bio-filtre. Le compost se fabrique selon un processus continu qui ne nécessite pas d'intervention humaine. M. Beaulé signale qu'aucune entrée dans le composteur ne permet l'introduction éventuelle de vermine. M. Beaulé explique que le petit modèle peut être installé au coin des rues, il faut toutefois s'assurer d'une alimentation électrique et comme le processus de compostage est continu, on vide le composteur au rythme d'une fois la semaine.

M. Claude Martel

Directeur

Sierra Club Québec

Le Sierra Club est un groupe environnemental dont la mission est de protéger l'intégrité des écosystèmes. Il existe depuis 1892 et compte plus de 700 000 membres en

Amérique du Nord. La présentation du mémoire du Sierra Club est assurée par trois jeunes membres bénévoles de l'organisation, MM. BK Gray, Gavin Letch et Mourad Shalaby, introduits par le directeur de Sierra Club, M. Claude Martel.

Le Sierra Club affirme apprécier plusieurs aspects du PDGMR, mais réclame certains changements qui trouvent tous leur origine dans la nécessité d'évoluer d'un paradigme de « déchets » à celui de « ressources ». L'organisme se prononce contre le poste de transbordement qui constitue un obstacle fondamental à la valorisation car il entraîne l'exportation de la ressource, et demande que l'on s'inspire plutôt des expériences de Victoriaville, Halifax et Edmonton.

L'organisme déplore aussi que le PDGMR ne s'adresse qu'au tiers des déchets de Montréal et ignore ceux générés par les ICI et les CRD. Selon le représentant du Sierra Club, les ICI génèrent à eux seuls 1,2 million de tonnes et ne reçoivent que 90 000 \$ sur un budget de 850 M \$. Quant à la question de la gazéification, l'organisme s'y oppose, estimant le coût de cette technologie 6 fois supérieur à celui du traitement biologique que l'on privilégie tout comme la production d'éthanol.

À une question de M. Applebaum sur les postes de transbordement, l'organisme réplique que le poste de transbordement constitue un obstacle fondamental à la valorisation car il entraîne l'exportation de la ressource, alors qu'au contraire il faut la garder pour la mettre en valeur. En réponse à d'autres questions des commissaires, l'organisme affirme que le fait de composter va changer les enjeux au niveau des infrastructures prévues car la population est prête à participer à cette nouvelle collecte. Les représentants du Sierra Club assurent l'agglomération de leur collaboration à l'effort de sensibilisation de la population à cet égard. Ils appuient une proposition lancée la veille par l'organisme Action RE-butts sur la création d'un Forum 3R.

Mme Claire Garon

Coordonnatrice, gestion environnementale
Centre de santé universitaire McGill (CUSM)

Mme Garon explique que le CUSM est issu de la fusion de six hôpitaux. Il emploie dans ses établissements environ 14 000 personnes. Il a adopté sa Politique environnementale en juillet 2006 et a amorcé un plan d'action pour implanter un système de gestion environnementale (SGE). Il a notamment entrepris d'obtenir la certification *Visez vert / Visez vert Plus* de BOMA et l'inscription de ses futurs campus Glen et de la Montagne comme édifices LEED. Il est le premier établissement québécois des Hôpitaux pour un environnement écologique (Hospitals for a Healthy Environment ou H2E).

Mme Garon explique que par sa mission même, le CUSM consomme un grand nombre de produits spécialisés à usage unique et à emballage unique pour lesquels aucune filière de récupération n'est disponible. Elle déplore la situation et explique que le centre est en voie d'élaborer une politique d'achats verts qui mettra l'emphase sur la responsabilité du producteur de biens. Le CUSM siège d'ailleurs avec d'autres centres hospitaliers à un comité d'achats verts mis sur pied par Approvisionnement Montréal en 2007. Elle souligne que le CUSM doit aussi composer avec la vétusté de ses bâtiments, ce qui engendre des rénovations constantes, créant des déchets de CRD qu'il est souvent impossible d'écouler rapidement.

Le mémoire du CUSM demande d'impliquer les fournisseurs dans la recherche d'un meilleur équilibre entre le contrôle des risques, le contrôle des coûts et l'empreinte écologique en ce qui a trait aux produits spécialisés à usage unique. L'organisme recommande également de créer un centre de tri métropolitain spécifiquement destiné aux matériaux provenant des établissements de santé et enfin, de créer un partenariat Ville – établissements de santé en matière d'achats verts.

Interrogée par les commissaires suite à sa présentation, Mme Garon a précisé que le CUSM produit de deux à trois conteneurs de 4 kilotonnes par semaine de matières résiduelles, au coût de 160 \$ par conteneur. Le CUSM est ouvert aux ententes avec des organismes du milieu qui voudraient récupérer une partie de ces matières.

M. Vincent Chornet
M. Esteban Chornet
M. Jean Roberge

Enerkem et GreenField Ethanol

Enerkem/Éthanol Greenfield est une coentreprise formée des sociétés Enerkem et Éthanol Greenfield, dont la mission est d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions viables et efficaces de fabrication de biocarburants à partir de la biomasse.

Enerkem a développé un «procédé intégré de gazéification à faible intensité et de conversion catalytique du gaz de synthèse en combustibles synthétiques» permettant de convertir chimiquement la biomasse urbaine (incluant les matières résiduelles de provenance municipale, agricole et forestière, les déchets des ICI et des CRD), en biocarburants. Éthanol Greenfield exploite trois installations de production d'éthanol, dont une située à Varennes, qui utilise l'amidon dans le grain de maïs afin de produire de l'éthanol-carburant et de l'alcool industriel.

Enerkem/Éthanol Greenfield affirme posséder une technologie de production d'éthanol cellulosique qui permettrait à l'agglomération de Montréal d'éviter totalement le recours à l'enfouissement. Alors que les procédés classiques de gazéification brûlent le syngaz créé par le processus pour produire de l'énergie, le procédé mis au point par la coentreprise se distingue en ce qu'il permet de convertir le syngaz en biocarburants liquides tel l'éthanol.

Le procédé utilise des ordures ménagères ultimes, c'est-à-dire les déchets qui restent après avoir maximisé le recyclage ainsi que le compostage... ces déchets ultimes sont actuellement enfouis. Il utilise aussi des résidus ICI et CRD qui restent après le tri et le recyclage, ainsi que les résidus agricoles et forestiers.

Le procédé est exploité dans une usine pilote à Sherbrooke depuis 2003. Une usine de démonstration commerciale d'une capacité de production de 5 millions de litres d'éthanol sera en opération à partir de l'automne 2008 à Westbury, au Québec. Une usine pouvant accepter 100 000 tonnes par année de déchets municipaux sera aussi construite à Edmonton.

M. Sylvain Ouellet

Projet Montréal

D'entrée de jeu, M. Ouellet, affirme que le plan aurait dû être déposé en 1998 et que la Ville est 10 ans en retard. Il note que le taux de valorisation de 22% est très faible et que beaucoup d'éléments du PDGMR sont conditionnels au financement gouvernemental.

Dans son mémoire, Projet Montréal affirme que la hiérarchie des 3RV doit être respectée dans les moyens de mise en œuvre. On insiste sur la nécessité d'avoir des objectifs chiffrés à l'aide d'indicateurs de performance ainsi qu'un suivi annuel public afin de mettre la population dans le coup. Le mémoire propose divers moyens d'atteindre l'objectif de réduction, par le biais notamment d'incitations monétaires à réduire à la source, d'un budget pour engager des inspecteurs, ou de lobbying pour réduire l'emballage.

Le mémoire énonce des propositions relativement aux mesures de compostage domestique, de réduction des emballages, et de récupération des matières résiduelles produites par les ICI.

Le mémoire enjoint l'agglomération à explorer les solutions possibles à la collecte des matières organiques des immeubles de 8 logements et plus, par exemple les sites de compostage communautaire ou une aide à l'acquisition de composteurs intérieurs. Projet Montréal propose de miser sur l'expertise des Éco-quartiers pour l'implantation du PDGMR, notamment quant au meilleur choix de collecte à implanter en fonction des besoins spécifiques des populations des différents quartiers.

Questionné sur la proposition de Projet Montréal d'électrifier les camions de collecte, M. Ouellet explique que ces camions sont continuellement en arrêt et qu'il il aurait lieu de penser à des camions hybrides ou électriques si de tels camions existent.

M. Applebaum fait remarquer à M. Ouellet que plusieurs propositions de son organisation, notamment celle sur les éco-quartiers, ne touche pas les villes liées car ces organismes de soutien environnemental n'existent nulle part ailleurs qu'à Montréal.

M. Karel Ménard

Directeur général

Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED)

Le FCQGED est un organisme sans but lucratif créé en 1991. Il rassemble une centaine de groupes et de coalitions issus de toutes les régions du Québec. Sa mission principale est de sensibiliser la population et les élu-e-es à l'importance d'implanter une gestion écologique et responsable des déchets.

Pour le FCQGED, le principal enjeu de la gestion des matières résiduelles sur l'île de Montréal réside dans la mise en valeur des matières putrescibles et dans la disposition des matières résiduelles générées sur son territoire. Les autres aspects du plan qui sont de l'ordre de la sensibilisation, ne comportent pas de défis majeurs ou sont déjà réalisés en tout ou en partie.

L'organisme estime que les pièces maîtresses du document, soit la valorisation des matières putrescibles et l'implantation d'infrastructures de traitement thermique, sont présentées comme étant conditionnelle à une contribution financière majeure de la part des gouvernements supérieurs et que dans ce sens, le PDGMR suscite davantage de préoccupations qu'il n'en résout. Le Front commun suggère à l'agglomération de mettre autant d'efforts à obtenir des gouvernements supérieurs des interventions afin de favoriser la réduction à la source et suggère de commencer la collecte des matières organiques sans attendre la disponibilité des infrastructures coûteuses. Au besoin, la traiter hors de l'île.

L'organisme déplore aussi que le PDGMR se limite à l'atteinte des seuls objectifs de la Politique québécoise 1998 – 2008, ce qui n'est pas souhaitable.

L'organisme demande dans son mémoire à ne pas confondre la réduction des quantités à éliminer avec la réduction à la source, comme semble le faire le PDGMR aux actions 3.1 à 3.7.

D'autres aspects soulevés dans le mémoire concernent la plate-forme de transbordement qui est incompatible selon le mémoire, avec la volonté déclarée de l'agglomération d'être plus autonome avec la gestion de ses déchets sur son territoire. Le mémoire précise également de tenir une véritable consultation publique et indépendante avant toute décision de financer des infrastructures de type gazéification et de définir le résidu ultime comme étant celui qui n'offre plus aucun potentiel de mise en valeur.

M. Paul-Antoine Troxler

Regroupement des Éco-quartiers

M. Troxler définit le programme Éco-quartier, créé en 1995, comme la courroie de transmission des programmes environnementaux montréalais. Le Regroupement des Éco-quartiers quant à lui, a été formé en 1999 afin d'offrir des services à ses membres et de promouvoir leurs points de vue auprès des diverses instances gouvernementales. Au nom de ce regroupement, M. Troxler souhaite présenter à la commission une série de recommandations qui permettront de bonifier le plan de gestion des matières résiduelles.

Il déplore, comme plusieurs autres intervenants entendus depuis le début des audiences, que les objectifs de récupération fixés par le PDGMR soient si modestes. Le regroupement fait remarquer que la population est prête et souhaite participer à la réduction des matières résiduelles allant à l'enfouissement. L'organisme demande que le choix des modes de traitement se fasse en tenant compte de la volonté et de la capacité des citoyens à faire leur part. Cet accent sur la participation citoyenne pourrait entraîner des économies en évitant le choix de technologies onéreuses qui n'auraient pas encore fait toutes leurs preuves.

Parmi les principales recommandations de l'organisme, mentionnons les suivantes :

1. Moduler les moyens et les efforts selon les besoins de rattrapage ou d'encouragement, selon la performance de chaque arrondissement ou municipalité
2. Fixer les objectifs de détournement à 60 % pour 2012 et à 90 % pour 2018
3. Varier les sources potentielles de financement de réalisation du Plan

4. Établir immédiatement des projets pilote de matières compostables dans des immeubles de 9 logements et plus, afin de mettre en place une collecte régulière dès 2012
5. Favoriser un système de collecte qui facilite la participation des citoyens et qui est harmonisée à l'ensemble du territoire afin de tenir compte des mouvements de population et des besoins de communication
6. Assurer un financement adéquat pour la fourniture des outils de collecte (et le traitement individualisé dans le cas du compostage) et du matériel de sensibilisation
7. Intégrer les ICI dans le plan, même dans les cas où l'autorité municipale n'est pas responsable de la collecte et du traitement de leurs matières résiduelles
8. Réaliser une véritable politique des encombrants et des CRD visant à éviter leur inclusion dans la collecte des déchets réguliers, à encourager leur réutilisation et à régler un aspect de la problématique de la propreté
9. Accélérer le rythme de mise en place des écocentres
10. Reconnaître l'importance des Éco-quartiers comme facteur de réussite, malgré un travail réalisé dans un contexte de facteurs socio-économiques (revenu moyen, niveau d'éducation, taux de déménagement) souvent défavorables
11. Inclure dans le Plan des références aux initiatives des Éco-quartiers comme exemple de réalisations
12. Appuyer la mise en place du programme Éco-quartier sur le reste du territoire, en continuité avec l'action 2.24 du Plan stratégique de développement durable 2007-2009
13. Créer une structure de suivi du Plan incluant citoyens et organismes spécialisés.

M. Applebaum remercie l'organisme pour la clarté de son mémoire qui ne nécessite pas de précisions supplémentaires.

Mme Muriel Kearny

Directrice générale
Perennia

Perennia est une entreprise d'économie sociale oeuvrant dans le secteur du design durable. L'organisme invite l'agglomération à considérer les matières résiduelles générées par les ICI et à porter une attention particulière aux PME et aux commerçants.

Mme Kearny rappelle que Montréal appartient maintenant au réseau des villes UNESCO de design et que l'agglomération aurait avantage à mettre à profit les compétences montréalaises en design afin de rendre attrayantes et créatives toutes ses actions environnementales.

Parmi les recommandations que l'organisme a présentées, mentionnons les suivantes :

1. Travailler au changement des attitudes des commerçants et des dirigeants de PME avec une communication forte et positive entourant les 3RV, possiblement en collaboration avec Recyc-Québec
2. Faire intervenir le design et la créativité dans les outils de communication
3. Initier des projets pilotes de compostage auprès des commerçants, dans les lieux publics et dans les entreprises et augmenter le soutien aux programmes existants
4. Favoriser les liens entre les organisations qui compostent, les projets communautaires de compostage, les marchés publics et les jardins communautaires dans tous les arrondissements
5. Investir en amont dans les projets de compostage pour réduire les quantités de matières à enfouir.
6. Augmenter le nombre d'Éco-quartiers et leurs budgets de fonctionnement et miser sur leur expertise, en les dotant d'un mandat de sensibilisation auprès des PME

7. Intégrer le critère de développement durable dans tous les appels d'offres, tous les concours, tous les projets de développement ou les événements appuyés par la Ville
8. Réintroduire les systèmes de récupération et de recyclage dans le centre-ville et en installer sur les grandes artères commerciales et les espaces publics
9. Acheminer les revenus des taxes sur les sacs en plastique et le suremballage dans un Fonds urbain de l'environnement
10. Prévoir des incitatifs financiers pour les organisations qui réduisent très significativement (50 % et plus) leur tonnage de déchets et, inversement, des pénalités à celles qui ne le font pas
11. Adopter des objectifs annuels publics et s'assurer que les indicateurs de résultats soient disponibles publiquement

Interrogée par M. Applebaum sur l'origine de sa compagnie, Mme Kearny explique qu'il s'agit d'une firme installée dans le Sud-Ouest et dont le tiers des membres du conseil d'administration sont issus de ce secteur de Montréal.

Mr. Rod Bryden

President & CEO

Plasco Energy Group

M. Bryden est président et chef de la direction de Plasco Energy Group, une société établie à Ottawa qui exploite une technologie canadienne de gazéification.

Selon M. Bryden, le procédé de Plasco Energy Group permet de convertir 99,8 % des déchets en gaz propre et en produits utiles; la technologie ne produit aucune émission atmosphérique, ne contamine ni le sol ni l'eau, et permet de récupérer en moyenne 78 % du potentiel énergétique des matières traitées.

M. Bryden mentionne à la commission que, par rapport à l'enfouissement, le procédé permet de récupérer d'importantes quantités de Co2 qui ont une valeur sur le marché du carbone. Il faut remarquer que le système étant modulaire, on peut installer le nombre de modules requis selon les volumes à traiter. Il précise que le financement est assumé en totalité par Plasco Energy Group.

Interrogé par M. Campbell J. Stuart sur les délais de construction, M. Bryden précise qu'il faut environ 9 mois pour construire son installation.

Mr Bill Tierney

Maire, Sainte-Anne-de-Bellevue

Association des municipalités de banlieue de l'Île de Montréal

M. Tierney rappelle, dans un premier temps, que le mémoire est présenté au nom de l'Association qui regroupe les 15 municipalités reconstituées de l'Île de Montréal. Avant de présenter le cœur de son mémoire, il salue la technologie de Plasco et informe la commission qu'il a rencontré M. Bryden à Québec il y a une semaine dans le cadre du congrès de la Fédération canadienne de municipalités. La technologie développée par M. Bryden lui est apparue emballante et il l'a invité à venir la présenter devant la commission.

L'une des idées maîtresses du mémoire présenté par M. Bill Tierney est l'importance déterminante des administrations locales dans la gestion des matières résiduelles. M. Tierney estime que même si l'autorité légale est donnée à l'agglomération, une décentralisation vers le palier local serait plus efficace. Le représentant de l'AMB a réclamé l'autonomie complète des villes et arrondissements dans la gestion des matières résiduelles. Il trouve que le plan ne reconnaît pas l'importance des administrations locales alors que ce sont elles qui sont les plus près des citoyens.

L'AMB trouve «inacceptable» que le PDGMR ait vu le jour sans la collaboration de ses membres. Elle demande que la responsabilité de confection du PDGMR soit affectée aux municipalités. C'est à l'agglomération d'énoncer les orientations, mais c'est aux instances municipales d'en développer les mesures de réalisation.

L'importance du niveau local s'affirme d'abord dans les 3R. La sensibilisation et l'éducation sont clés et le niveau local est le mieux placé; il est plus facile de convaincre un concitoyen de modifier son comportement. Elle s'affirme aussi au niveau de l'élimination. Selon M. Tierney, « si tous sont réfractaires à la présence dans leur environnement rapproché de grandes infrastructures, nous sommes persuadés que d'autres moyens, à plus petite échelle, pourraient être accueillis par le citoyen, si non directement dans sa cour, au moins dans sa communauté ».

Le mémoire constate que le PDGMR prévoit 160 M \$ pour des «infrastructures lourdes», mais moins de 8 M \$ aux actions visant la réduction, une approche «illogique» à deux titres : d'une part, les coûts irrécupérables investis dans ces équipements justifieront de leur fournir de grandes quantités de matières à traiter, pour longtemps; d'autre part, les 3R offrent une meilleure efficacité et sont plus durables pour l'environnement que les grandes infrastructures, notamment parce qu'ils permettent de réduire le transport des matières résiduelles. Les initiatives locales réduisent le besoin de recourir aux grandes infrastructures. Les plus prometteuses sont celles qui se font le plus près possible de la source. M. Tierney est persuadé que les instances locales sont en mesure d'atteindre des objectifs plus rapidement et à un coût plus bas que celui lié aux grands projets présentés dans le PDGMR.

Le représentant de l'AMB a contesté la nécessité des grandes infrastructures prévues par le PDGMR. Faisant référence à la technologie du Plasco Energy group, il estime plus préférable de recourir à de telles installations plus modestes, installées localement, et dont le coût est entièrement assumé par le promoteur de la technologie.

Cela étant, M. Tierney affirme que tous les acteurs doivent prendre leurs responsabilités : les producteurs pour les emballages et l'impact environnemental découlant de l'utilisation de leurs produits; les consommateurs pour les impacts liés aux produits qu'ils ont acheté lorsqu'ils s'en défont; les administrations publiques pour les déchets générés par leurs achats.

Enfin, comme les tiers des matières résiduelles proviennent des secteurs économiques, l'association propose de modifier le PDGMR afin d'inclure plus d'actions visant les ICI et les CRD. On estime également que les municipalités doivent jouer un rôle exemplaire aussi bien dans la gestion de leurs équipements et immeubles que dans l'achat de produits fabriqués à partir de matière recyclée et dans les exigences imposées aux devis de construction.

Le mémoire affirme aussi que les municipalités performantes doivent être reconnues, notamment par le transfert des redevances à l'élimination. Il en appelle aussi à la flexibilité dans la planification, compte tenu de tous les événements et progrès technologiques susceptibles de survenir en dix ans.

Les principales recommandations de l'Association des municipalités de banlieue sont résumées ci-après :

1. Mandater les municipalités à travailler sur le PDGMR de façon collaborative
2. Réviser la perspective passéiste tournée vers la décennie 1998-2008 ; adopter des objectifs tournés vers une nouvelle époque, visant d'abord les initiatives locales
3. Récompenser les municipalités qui dépassent le taux moyen de détournement (redevances)
4. Reconnaître les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes, notamment les ICI et reformuler les actions du PDGMR pour tenir compte des possibilités de synergie et d'interaction
5. Intégrer une approche interdisciplinaire qui tient compte des facteurs économiques, sociaux, législatifs
6. Favoriser les 3RC avant la soi-disant valorisation
7. Enchérir les mesures de sensibilisation et d'éducation afin de se pencher plus vers des mesures de réduction des quantités à traiter
8. Inclure des mesures dissuasives aussi bien que incitatives
9. Accepter le rôle clé que jouent les municipalités (et éventuellement les arrondissements) et leur affecter les budgets en conséquence, notamment par la reconnaissance du droit des municipalités aux redevances et cela, en considération de leurs taux respectifs de recyclage.

M. Applebaum est d'avis que chaque ville et arrondissement travaille pour les besoins de ses citoyens. Il se demande comment M. Tierney envisage répondre aux besoins de ses citoyens avec des services qui seront peut-être différents de ceux des autres villes. Par ailleurs, il s'interroge sur la possibilité d'obtenir du financement des gouvernements supérieurs si les services sont décentralisés.

M. Tierney rappelle que dans le cas de l'usine de Plasco, l'installation de coûte rien. Il estime qu'il est possible de s'organiser avec les villes de l'ouest de Montréal.

M. Gilbert Bauer

Citoyen

À propos du compostage possible des boues provenant de l'usine d'épuration, M. Bauer suggère d'adopter le principe de précaution, à la lumière d'une controverse qui aurait cours, selon lui, aux États-Unis quant aux possibles effets néfastes des pathogènes et des métaux lourds qu'elles contiennent et que l'on ne peut jamais éliminer complètement.

Sur le thème du recyclage, il constate que la récupération du textile est en diminution depuis 2004, un phénomène qu'il attribue à la situation économique. Divers facteurs influent ainsi sur le taux de récupération et il estime impossible de les contrôler; conséquemment, on ne devrait pas imposer d'objectifs fermes en ce domaine.

Enfin, le citoyen affirme ne voir dans ses déchets domestiques rien d'autres que des déchets domestiques et s'oppose à l'idée qu'ils puissent devenir une source de mercantilisme.

5. Période de questions des membres de la commission

M. Applebaum précise que les commissaires ont eu l'occasion d'interroger les différents intervenants au fur et à mesure des présentations et qu'il n'y a donc pas lieu d'intervenir maintenant.

Il rappelle qu'au terme de sa consultation, la commission déposera un rapport au conseil d'agglomération et qu'il appartiendra alors au comité exécutif de donner les suites appropriées aux recommandations.


Il souligne également que la commission a décidé de reporter au 30 juin la date limite pour le dépôt d'un mémoire. Il invite donc les organismes à se prononcer sur la question en acheminant leurs commentaires à l'adresse courriel de la commission : commissions@ville.montreal.qc.ca ou en communiquant avec la secrétaire-recherchiste, Mme Christiane Bolduc au numéro 514 872-3770.

Il rappelle également que tous les mémoires présentés à la commission sont déposés sur le site internet de la commission : www.ville.montreal.qc.ca/commissions. Il mentionne la réception d'un mémoire qui n'a pas fait l'objet de présentation, celui de l'organisme Eco-Reno.

6. Ajournement de la séance au mercredi 12 juin 2008

Le président de la commission remercie toutes les personnes qui ont participé à l'assemblée publique, notamment les responsables du service et les citoyens qui sont venus faire part de leurs préoccupations sur la question de la gestion des matières résiduelles. M. Applebaum remercie les membres de la commission ainsi que la secrétaire-recherchiste.

À 22h15, le président ajourne la séance au jeudi 12 juin 2008, 19h00 à la salle du conseil, sur une proposition de M. Campbell Stuart, appuyée par Mme Ginette Marotte,

Direction du greffe
Division du soutien aux commissions et suivi
Montréal 

Procès-verbal de l'assemblée publique de la
Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement,
le transport, et les infrastructures
tenue le 12 juin 2008, à 19h00
Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil, Montréal

TROISIÈME SÉANCE

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

M. Michael Applebaum, président de la commission, maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
M. Edgar Rouleau, vice-président et maire de la cité de Dorval
M. Sylvain Lachance, conseiller de ville, Villeray-St-Michel-Parc-Extension
Mme Ginette Marotte, conseillère de ville, Verdun
M. Campbell J. Stuart, maire de la ville de Montréal-Ouest

COMMISSAIRES ABSENTS :

M. Jean-François Cloutier, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Lachine
Mme Lyn Thériault, mairesse, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

INVITÉ :

M. Alan DeSousa, membre du Comité exécutif, responsable du développement économique, du développement durable et de Montréal 2025, maire de l'arrondissement de Saint-Laurent

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Mme Chantal I. Gagnon, directrice
M. Pierre Gravel, chef de division, Division de la gestion des matières résiduelles

ASSISTANCE : 24 personnes

SUJET :

Le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012

1. Ouverture de l'assemblée

À 19h05, le président, M. Michael Applebaum, déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue, et demande aux membres de la commission de se présenter. Il mentionne la présence de M. Alan DeSousa, membre du comité exécutif responsable du développement économique et du développement durable, des représentants de la Direction de l'environnement et du développement durable, accompagnés des conseillers de la Division de la gestion des matières résiduelles qui ont contribué à la réalisation du plan.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Sylvain Lachance, appuyée par Mme Ginette Marotte, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012

Le président, M. Applebaum, rappelle que la commission a déjà tenu deux séances d'audition des mémoires, les 9 et 11 juin au cours desquelles 20 mémoires ont été présentés. Ce soir, la commission s'apprête à entendre sept (7) autres personnes sur le projet de plan directeur de gestion des matières résiduelles. Il rappelle que des mémoires ont été et seront soumis à la commission sans faire l'objet de présentation, la date limite d'acheminement des mémoires à la commission ayant été repoussée au 30 juin 2008.

Il souligne que les membres de la commission siégeront à huis clos, une fois les séances terminées, afin de préparer leurs recommandations qu'ils adopteront en assemblée publique à une date qui sera communiquée ultérieurement. À la suite, la commission déposera son rapport au conseil d'agglomération qui décidera des suites à lui accorder.

4. Période de questions du public : interventions et réception des mémoires

Le président de la commission donne la parole aux personnes qui se sont inscrites à l'avance par téléphone ou courriel, ou qui l'ont fait en début en début d'assemblée.

Mme Claudia Lacroix-Perron
Conseil Jeunesse de Montréal

Mme Lacroix-Perron précise d'abord que le conseil jeunesse apprécie la volonté de l'Administration de mettre en œuvre un plan axé sur le développement durable. Le conseil jeunesse déplore toutefois le manque d'envergure des objectifs fixés pour 2018. Le conseil s'étonne par exemple qu'une fois l'objectif de 60 % des matières recyclables récupérées atteint, celui-ci stagne et il constate la même chose à propos des RDD. Les jeunes auraient aimé trouver des objectifs précis en matière de réduction.

Le conseil jeunesse déplore aussi que les déchets produits par les ICI et les CRD ne soient pas considérés dans le plan, on demande que l'Administration soit proactive à leur égard.

Traitant du volet « sensibilisation », le mémoire estime que la plupart des citoyens sont prêts à changer leur comportement mais que, bien souvent, ils sont démunis face à la diversité des consignes locales, des produits, des matériaux, des déchets. Il faut donc concevoir des outils pratiques, informant chacun de ce qu'il doit faire. Ils espèrent aussi des campagnes et des événements spécifiques pour les jeunes. Ils aimeraient créer le réflexe de réutilisation (c'est-à-dire ancrer la pratique dans la culture), par exemple avec une meilleure information sur ce qui peut faire l'objet de réemploi, ou avec une campagne destinée aux jeunes qui meublent leur premier logement.

Le mémoire estime aussi qu'il faut compléter l'approche volontariste par des actions plus incitatives ; il mentionne notamment une tarification...qui s'appuierait sur la quantité de déchets produits se retrouvant dans les sacs d'ordure, prélevée par des sacs poubelles payants à l'avance.

À propos des matières organiques, le mémoire réclame des mesures visant, à moyen terme, l'élargissement du service de collecte aux immeubles de 9 logements et plus.

Enfin, le mémoire s'inquiète qu'aucune solution de rechange n'ait été retenue concernant le remplacement du site d'enfouissement du CESM et recommande le travail en partenariat avec les autres membres de la CMM sur la problématique de l'enfouissement ; la population devrait être consultée à ce sujet.

Les recommandations du conseil jeunesse sont résumées ci-après :

1. Fixer le plus possible des objectifs quantifiables pour les 3R, ainsi que pour les RDD
2. Mettre à la disposition de la population des outils d'information pratiques, aidant et informant chacun simplement sur ce qu'il faut faire en matière de 3R
3. Inclure dans les séances d'information à l'intention des nouveaux immigrants l'information relative à la gestion des matières résiduelles
4. Prévoir des campagnes destinées spécifiquement aux jeunes
5. Développer à moyen terme une tarification basée sur la quantité de déchets se retrouvant dans les sacs à ordures
6. Agir de manière plus proactive envers les ICI, par exemple en les amenant à élaborer leur propre plan de GMR

7. Signifier clairement aux gouvernements supérieurs des attentes concernant la réduction à la source
8. Créer des liens entre les jeunes et les établissements du réemploi, particulièrement les écocentres, afin d'en faciliter l'usage, notamment en période de déménagement

M. Albert Hayek

Green Coalition

Créée il y a une vingtaine d'années, la Coalition Verte a pour mission de favoriser la conservation, la protection et la restauration de l'environnement et la bonne utilisation des espaces verts et bleus.

Avant de présenter les recommandations proprement dites de son organisation, M. Hayek explique qu'il a examiné les six options du CIRAIG et souhaite d'abord faire un exposé technique sur certaines des analyses réalisées par le CIRAIG. À la suite de ces explications, M. Hayek suggère d'adopter une option qui favorise le tri-compostage de tous les déchets.

D'une manière générale, la Coalition verte estime que le PDGMR comprend un grand nombre d'éléments positifs. Elle déplore toutefois que sa pleine implantation ne sera complétée qu'en 2018, et uniquement à la condition de recevoir le financement gouvernemental adéquat. Le succès de ce PDGMR sera mesuré par l'évolution des attitudes et des comportements de la population ; «the success of the Plan directeur will have been realized when the popular culture replaces «throw it in the garbage» with a new mindset of reduce, re-employ, recycle and compost».

Le mémoire note aussi l'importance de considérer, dans les analyses de cycle de vie des méthodes de traitement des matières résiduelles, l'énergie utilisée dans la fabrication des produits. Ainsi, toute l'énergie mise dans la coupe de l'arbre et la fabrication du papier est perdue si le papier est brûlé.

Le mémoire insiste sur l'importance d'une bonne information sur les conséquences néfastes pour la santé et sur les impacts négatifs sur leur voisinage de l'enfouissement et de l'incinération. Il souligne le rôle positif joué par les Éco-quartiers. Sans s'opposer comme tel aux grandes infrastructures, il affirme qu'il ne faut pas invoquer leur absence pour ne pas agir ; il faut concrètement favoriser et financer les initiatives locales et individuelles des personnes et des ICI, notamment en matière de compostage.

Le mémoire en appelle au principe de la responsabilité des producteurs envers les coûts environnementaux de leurs produits. L'application de ce principe entraînera probablement une augmentation du coût des produits, «but this is as it should be. The true cost of these products must be included in the purchase price... to do otherwise is to distort the economics of these products».

Les principales recommandations de l'organisme sont les suivantes:

1. Étudier un nouveau scénario où la totalité des matières sont tri-compostées
2. Informer la population des conséquences néfastes pour la santé et des impacts négatifs sur leur voisinage de l'enfouissement et de l'incinération, ainsi que des bénéfices du recyclage et du compostage
3. Procurer des contenants pour le recyclage pour toutes les pièces de la maison
4. Multiplier le nombre des Éco-quartiers
5. Encourager et financer les initiatives locales, notamment en matière de compostage
6. Appliquer le principe de la responsabilité des producteurs durant toute la durée de vie des produits
7. Interdire les RDD dans les ordures ménagères

Suite à sa présentation, M. Hayek a été questionné sur l'option recommandée du tri-compostage qui consiste à stabiliser la matière organique avant de l'envoyer à l'enfouissement.

M. Pierre Legault

Renaissance

Renaissance est un organisme d'économie sociale créé en 1994 dans le secteur du réemploi. Renaissance est généralement satisfait du PDGMR. L'organisme s'inquiète cependant du mandat du Centre de réemploi projeté. Il rappelle que les consultations menées par le passé avec les organismes d'économie sociale avaient rejeté la création d'un centre de réemploi pour éviter de dédoubler ce qui existe déjà et de subir la concurrence d'un nouvel organisme. Les organismes en place réclament plutôt la création d'un réseau de points de collecte.

Les représentants de la Ville présents sont intervenus pour préciser que le centre de réemploi est proposé dans une optique de complémentarité, pour créer une culture de réutilisation. Ce centre entend justement éviter les domaines où sont actifs les EES, notamment le vêtement, pour élargir le marché à de nouvelles catégories d'objets. Il permettra notamment de ramasser tout ce qui est collecté dans les écocentres. Ce centre se veut une vitrine éducative pour faire la promotion du réemploi.

De part et d'autre, on affirme vouloir travailler en partenariat.

Mme Nicole Bastien

Pro-Vert Sud-Ouest

Pro-vert Sud-Ouest est un OSBL incorporé depuis 1996. Sa mission est de sensibiliser la population aux 3RV et d'offrir des services de gestion des matières résiduelles, notamment en opérant des Éco-quartiers et l'écocentre Eadie, depuis 2000.

Le mémoire présenté par l'organisme se concentre essentiellement sur les aspects du PDGMR qui concernent le réseau des écocentres.

Pro-Vert estime primordial de favoriser l'implantation rapide du réseau des écocentres car les six qui existent déjà sont débordés, ce qui nuit à leur efficacité. Mme Bastien rappelle que les écocentres sont actuellement utilisés à pleine capacité, de mai à juillet. L'attente pour décharger les voitures peut parfois atteindre plus de 30 minutes certains samedis et le processus est ralenti par le manque de conteneurs disponibles. Mme Bastien précise que les écocentres sont parfois contraints de refuser certaines matières par manque d'espace. L'encombrement occasionne une accumulation de matériaux qui se traduit par une impression de malpropreté sur les sites. Les entrepôts du réemploi sont aussi victimes de leur succès et débordent littéralement, au point où des abris temporaires doivent être érigés afin de protéger des intempéries le matériel recueilli.

Mme Bastien souligne que ces réalités sont défavorables à l'image que l'on souhaite projeter de l'écocentre : un endroit accueillant, propre où le citoyen se sent confiant et motivé à récupérer. Elle estime que la situation risque d'empirer avec la fin des opérations d'enfouissement au CESM, au début de 2009. En effet, en raison du coût du transport, les PME et les petits entrepreneurs trouveront plus économiques d'avoir recours aux écocentres pour se départir de leurs matières recyclables.

Dans ces conditions, l'organisme estime qu'il faut accélérer la mise en place des 8 nouveaux écocentres prévus au plan. Il faut aussi procurer de nouveaux outils aux écocentres actuels, par exemple des équipements de déchiquetage qui permettraient d'augmenter la quantité de matériel placé dans les conteneurs.

L'essentiel des recommandations de l'organisme est résumé ci-après :

1. Ouvrir d'ici 4 ans trois nouveaux écocentres dans les secteurs de LaSalle, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, et Pointe-Claire, en plus de relocaliser l'écocentre Eadie
2. Ouvrir les 5 autres nouveaux écocentres d'ici 2019 et non 2025
3. Améliorer le réseau existant des écocentres par des solutions de déchiquetage
4. Offrir un service de collecte à domicile des RDD géré par les écocentres, réservé aux personnes incapables de se déplacer ou n'ayant pas accès à un moyen de transport

5. Faciliter le tri des résidus CRD résidentiels et des encombrants dans les cours de voirie municipales
6. Mener une campagne publicitaire récurrente pour annoncer l'ouverture des nouveaux écocentres

MM. Michael Applebaum et Edgar Rouleau remercient Mme Bastien pour sa présentation. On lui demande si elle a des solutions à proposer, à court terme, afin d'améliorer la situation dans les écocentres.

Pour Mme Bastien, les écocentres sont victimes de leur succès et on trouve souvent, avant l'ouverture des portes, des dépôts sauvages à l'entrée de l'éco-centre. Une solution envisagée et proposée par l'organisme est le déchiquetage qui permettrait de réduire le nombre de conteneurs transportés et éviter la fermeture provisoire du site pour cause de débordement.

Mme Josée Duplessis

Conseillère

Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Duplessis est conseillère d'arrondissement à l'arrondissement du Plateau Mont-Royal. Elle fait remarquer que cet arrondissement affichait, en 2006 un taux de récupération de 58 % des matières recyclables et on se propose de dépasser rapidement l'objectif québécois de 60 %. Sociologue spécialisée en environnement, Mme Duplessis constate l'évolution de la pensée écologique, des valeurs et des comportements en matière de pratique des 3R. « Les citoyens nous demandent d'agir », affirme-t-elle en audience publique.

L'arrondissement propose, dès l'automne 2008, la mise en place graduelle d'une collecte des matières putrescibles pour le secteur résidentiel. Il implantera le nouveau bac fermé, léger et avec poignées pour la collecte des matières recyclables dès qu'il sera disponible. Il lancera prochainement diverses mesures pour augmenter la récupération des piles, de la peinture, des huiles usées. Il créera de nouveaux lieux de dépôt pour les apports volontaires – incluant pour le matériel informatique désuet - et poursuivra l'implantation de la collecte sélective dans les parcs, les installations de l'arrondissement et les voies publiques.

Mme Duplessis souhaite que l'arrondissement lui-même soit exemplaire dans la gestion de ses matières résiduelles. Pour ce faire, un plan de gestion environnementale sera instauré dans tous les locaux municipaux ainsi que dans les cours de voirie. Les devis pour les appels d'offres seront révisés, tout comme les critères pour l'obtention des permis de CRD. La gestion des gros morceaux sera rendue plus efficiente.

Mme Duplessis souligne que dans les prochains mois, l'arrondissement sollicitera divers partenaires (les députés fédéraux et québécois, les groupes écologistes, les associations de marchands, etc.) pour élaborer une stratégie commune de réduction à la source comprenant des mesures précises et des indicateurs de résultats. Sa mise en œuvre se fera sur cinq ans, à partir du 1^{er} janvier 2009.

En parallèle, l'arrondissement accompagnera les ICI dans l'élaboration d'un plan spécifique de gestion de leurs matières résiduelles.

Quant au mandat des Éco-quartiers, la conseillère indique qu'il a été modifié. Les Éco-quartiers oeuvreront désormais autour de l'enjeu des gaz à effet de serre, sur l'implantation d'îlots de fraîcheur et dans l'accompagnement des résidants pour l'implantation de la collecte des matières putrescibles et pour l'augmentation des transports actifs vers l'école. Les Éco-quartiers deviennent aussi les coordonnateurs des actions environnementales de la société civile du quartier.

La conseillère indique que l'arrondissement a élaboré ses objectifs à l'aide des recommandations de la commission citoyenne sur l'aménagement urbain et le développement durable. Elle précise que trois comités regroupant la société civile, les groupes, les ICI et les employés de l'arrondissement, travailleront en complémentarité pour assurer la cohésion et l'adhésion de tous dans le respect d'une participation

démocratique. Leurs recommandations sont attendues à l'automne 2008.

Après avoir présenté l'essentiel du programme de gestion des matières résiduelles de l'arrondissement, la conseillère soumet à la commission quelques recommandations qui permettront de bonifier le plan directeur :

1. Fixer des objectifs plus ambitieux pour 2012
2. Récompenser les quartiers performants
3. Créer un fonds dédié de 35 à 40 M \$ (incluant les 15 M \$ de redevances) dont le tiers serait investi dans des projets d'innovation à la source
4. Créer un Bureau de coordination pour mieux partager l'information et les façons de faire entre les administrations locales
5. Implanter graduellement la collecte des matières compostables, sans attendre la disponibilité des grandes infrastructures, en commençant par les quartiers les plus denses où il est plus difficile à composter à domicile
6. Ouvrir dès 2008 des sites de compostage en andains.

M. Michael Applebaum demande à Mme Duplessis de quelle façon l'arrondissement envisage le traitement des matières putrescibles qui est de la compétence de l'agglomération.

Mme Duplessis indique que l'arrondissement a demandé à l'agglomération de prendre leurs matières organiques à même la collecte de résidus verts dans laquelle on a réservé un 5% de putrescibles. M. Alan de Sousa précise de son côté que pour le moment l'agglomération cherche à accommoder ceux qui veulent déjà entreprendre la collecte de matières organiques, il indique que cet accommodement est limité et ne peut satisfaire l'ensemble des demandes.

M. Lachance interroge Mme Duplessis sur le mandat des Éco-quartiers qui est déjà chargé et se demande quels mandats supplémentaires ils pourront accomplir.

Mme Duplessis indique qu'il s'agit d'actions liées par exemple à des activités de verdissement, à l'implantation d'îlots de chaleur, ou encore à des mesures d'apaisement de la circulation.

M. Charles Moreau

Président
3 R Synergie

M. Moreau, président de 3R Synergie, une firme spécialisée dans la recherche de solutions durables en gestion des matières résiduelles. Avant de répondre aux questions des commissaires, M. Moreau invite l'auditoire à visionner un film de 6 minutes qui explique la technologie de la gazéification.

Pour M. Moreau, il faut viser l'abolition de l'enfouissement et la valorisation à 100 % des matières résiduelles. Il indique que l'enfouissement est au mieux une solution temporaire puisque les déchets enfouis représentent toujours un problème potentiel, qui refera inévitablement surface un jour.

M. Moreau souligne qu'il faut aussi limiter le plus possible le transport, donc, d'une part, mettre en place les solutions sur l'Île de Montréal et, d'autre part, regrouper toutes les installations de traitement à l'intérieur d'un centre intégré afin que les matières refusées d'un côté puissent être immédiatement acheminées dans la bonne filière.

Il est important pour M. Moreau de considérer les matières résiduelles comme des matières premières dont l'utilisation doit être maximisée. Il est souhaitable de maximiser les 3RV. Il indique que l'incinération traditionnelle ne respecte pas ces principes puisqu'il produit 30 % de cendres, de scories et de métaux dangereux considérés comme des matériaux dangereux qui doivent être enfouis.

La technologie retenue doit être éprouvée et fonctionner déjà sur une grande échelle. Pour ce qui est des coûts, le mémoire affirme qu'une usine de traitement intégré utilisant la méthanisation-compostage, le recyclage et la gazéification (sans

prétraitement) de déchets ultimes de 500 000 tonnes métriques (TM) de capacité coûterait 79\$ / TM, au prix actuel de l'énergie, ce qui se situe nettement en-deça des 130 \$ / TM de coût actuel. Il serait donc possible de construire immédiatement une usine.

Le procédé recommandé ici assure la récupération de 100 % des matières résiduelles avec aucune émission de GES et une utilisation minimale d'eau potable.

La recommandation de M. Moreau est de regrouper les installations de traitement de toutes les filières en un lieu sur l'île de Montréal et construire une usine de méthanisation/compostage pour traiter tout résidus ne pouvant être recyclé, composté ou autrement récupéré.

M. Applebaum s'informe des dimensions d'une telle usine alors que M. Stuart demande des précisions sur le fait qu'aucune émission n'est produite lors du processus.

M. Moreau indique qu'une usine moyenne peut traiter environ 225 000 tonnes de déchets, soit la moitié des déchets de la ville de Montréal. Il précise que contrairement à l'incinération qui laisse 30% de résidus, la technologie de la gazéification permet de mettre en valeur 100% des matières résiduelles sans aucune émission de dioxine ou de furane.

M. Stéphane Lebel

Pousse Menu

Entreprise d'économie sociale, Pousse Menu est une ferme biologique urbaine spécialisée dans la production de pousses et de germinations et en vermicompostage.

Le mémoire de Pousse Menu préconise d'une manière générale la multiplication et la diversification des actions individuelles plutôt que le recours aux grandes infrastructures.

Il s'oppose à la collecte à grande échelle des matières putrescibles et préconise plutôt le compostage et le vermicompostage domestique. Cette technique est accessible à tous et particulièrement adaptée aux personnes n'ayant pas accès à un espace extérieur. Elle se pratique douze mois par année à l'intérieur, elle est simple, insonore, inodore, propre, esthétique, pratique, sécuritaire, salubre et utile. Le vermicompostage est plus écologique que l'enfouissement. Les composteurs actuels sont esthétiques, solides et durables (plus de 20 ans) et très économiques. Leur coût d'entretien est quasi nul.

Il souligne que l'arrondissement de Verdun entreprend un programme de sensibilisation et de formation au vermicompostage.

M. Lebel fait les recommandations suivantes à la commission :

1. Former au vermicompostage les représentants de la ville de Montréal en environnement, notamment les employés des Éco-quartiers
2. Ajouter des vermicomposteurs fonctionnels et durables aux modèles de composteurs déjà offerts par la Ville
3. Implanter des vermicomposteurs dans les édifices municipaux
4. Élaborer des projets pilotes de vermicompostage sur une rue, complétés par une formation d'initiation pour les participants
5. Conclure un partenariat avec la ferme Pousse Menu pour la mise en œuvre des recommandations concernant le vermicompostage.

Mme Ginette Marotte, conseillère de Verdun se dit très heureuse de l'expérience vécue dans son arrondissement. Elle demande à M. Lebel s'il a envisagé des solutions pour permettre de réaliser le vermicompostage en plus grandes quantités à l'intérieur. Elle indique qu'à l'heure actuelle, il lui faudrait utiliser près de 10 boîtes de vermicompostage pour composter l'ensemble de ses résidus de table.

M. Lebel lui fait part d'une expérience à l'Université de Montréal où l'on procède au vermicompostage à l'aide de tours, ce qui permet d'économiser beaucoup d'espace. Il s'agit de bacs rouges que l'on peut empiler les uns sur les autres.

M. Avrom Shtern

Green Coalition verte

M. Shtern souhaite émettre un commentaire sur les installations de transbordement prévues à Lachine. Il suggère aux responsables du PDGMR de se renseigner à propos du poste de transbordement McMillan Yard du chemin de fer Canadien National à Toronto, afin de voir s'il est réellement « vert » et efficace du point de vue énergétique au site internet suivant : www.firstwastetransload.com.

5. Période de questions des membres de la commission

M. Applebaum précise que les commissaires ont eu l'occasion d'interroger les différents intervenants au fur et à mesure des présentations et qu'il n'y a donc pas lieu d'intervenir maintenant.

Il rappelle qu'au terme de sa consultation, la commission déposera un rapport au conseil d'agglomération et qu'il appartiendra alors au comité exécutif de donner les suites nécessaires aux recommandations.

Il souligne également que la commission a décidé de reporter au 30 juin la date limite pour le dépôt d'un mémoire. Il invite donc les organismes à se prononcer sur la question en acheminant leurs commentaires à l'adresse courriel de la commission : commissions@ville.montreal.qc.ca ou en communiquant avec la secrétaire-recherchiste, Mme Christiane Bolduc au numéro 514 872-3770.

Il rappelle également que tous les mémoires présentés à la commission sont déposés sur le site internet de la commission : www.ville.montreal.qc.ca/commissions.

Quant à la date d'adoption des recommandations, elle sera annoncée par la voie traditionnelle des journaux ainsi que par courriel à l'ensemble des personnes qui ont participé à la consultation publique.

6. Levée de l'assemblée

Le président remercie les responsables du service pour leur présence ainsi que tous les citoyens et groupes d'intérêt qui se sont présentés aux séances publiques. Il remercie ses collègues membres de la commission ainsi que la secrétaire-recherchiste, Mme Christiane Bolduc.

À 21h40, le président lève l'assemblée sur une proposition de M. Edgar Rouleau, appuyée par M. Sylvain Lachance.

ADOPTÉ LE : LE 21 OCTOBRE 2008

Original signé

M. Michael Applebaum
Président

Original signé

Mme Christiane Bolduc
Secrétaire recherchiste